



**ecodit**  
EXPERTISE | CONSEIL | AUDIT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Avenue Albigèze • 81150 Terressac • Tél. : 06 36 48 21 88 • Fax : 05 63 54 11 40 • [contact@ecodit.fr](mailto:contact@ecodit.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région de Toulouse Midi-Pyrénées.

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse.

Société par action simplifiée au capital de 111 000 euros • RCS d'Albi • Siret : 444 908 990 00021

# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN

Chemin du Séminaire du Roc - 81012 ALBI CEDEX 9

N° SIRET : 311 077 960 00020

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

A l'Assemblée Générale des Adhérents,

### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux n'ont pas mis à jour d'anomalies significatives à l'occasion du contrôle de ces assertions.

### **IV. VÉRIFICATION DU RAPPORT DU TRESORIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

### **VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Terssac, le 27 Mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes**



**Laurent ETIENNE**  
Associé signataire



# COMPTES ANNUELS

*Exemplaire Client*

**Association FEDERATION DES CHASSEURS DU TARN**

**CHEMIN SEMINAIRE DU ROC**

**81000 ALBI**

Exercice du : **01/07/2024** au **30/06/2025**

# Bilan

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	17 703	17 703		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	10 764	10 764		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	2 029	2 029		
	Constructions	2 476 590	912 391	1 564 198	696 445
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	97 686	74 747	22 939	26 642
	Autres immobilisations corporelles	353 643	237 360	116 283	58 833
	Immobilisations corporelles en cours				207 085
	Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>2 958 415</b>	<b>1 254 994</b>	<b>1 703 421</b>	<b>989 005</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	10 233		10 233	11 055
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	54 516		54 516	124 468	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	466 064		466 064	2 160	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	3 658 918		3 658 918	3 117 185	
<b>DISPONIBILITES</b>	1 874 855		1 874 855	2 437 068	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	54 899		54 899	48 033
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>6 119 484</b>		<b>6 119 484</b>	<b>5 739 970</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>9 077 899</b>	<b>1 254 994</b>	<b>7 822 904</b>	<b>6 728 975</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	30/06/2024
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 048 155	1 048 155
	Réserves pour projet de l'entité	2 561 804	2 189 898
Autres	2 501 616	2 470 179	
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>130 389</b>	<b>52 201</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>6 241 963</b>	<b>5 760 432</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	534 404		
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>534 404</b>		
<b>Total des fonds propres</b>	<b>6 776 367</b>	<b>5 760 432</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	179 522	186 911
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>	<b>179 522</b>	<b>186 911</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 377	163 402
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	147 578	126 705
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	77 527	86 874	
Produits constatés d'avance	372 533	404 650	
<b>Total des dettes</b>	<b>867 016</b>	<b>781 631</b>	
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 822 904</b>	<b>6 728 975</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	130 388,77	52 200,85
	(1) Dont à moins d'un an	867 016	781 631
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de résultat

## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2025

30/06/2024

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	898 927	895 680
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	56 007	42 646
	dont ventes de dons en nature	6 323	8 881
	Ventes de prestations de service	365 671	349 364
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	348 769	343 657
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	47 367	74 374
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	19 200	12 538	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 735 942</b>	<b>1 718 259</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	75 210	73 346
	Variation de stock	823	1 164
	Achats de matières et autres approvisionnements	163 388	121 342
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	309 071	317 200
	Aides financières	157 912	153 371
	Impôts, taxes et versements assimilés	59 427	51 188
	Salaires et traitements	496 626	533 310
	Charges sociales	199 372	224 771
	Dotations aux amortissements et dépréciations	439 919	383 553
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	70 970	67 528	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 972 717</b>	<b>1 926 774</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(236 775)</b>	<b>(208 515)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	30/06/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(236 775)</b>	<b>(208 515)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	112 930	79 515
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>112 930</b>	<b>79 515</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>112 930</b>	<b>79 515</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(123 845)</b>	<b>(129 000)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	265 845 1 196	171 993 15 300
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>267 041</b>	<b>187 293</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 807	6 092
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>12 807</b>	<b>6 092</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>254 234</b>	<b>181 201</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 115 913</b>	<b>1 985 066</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 985 524</b>	<b>1 932 865</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>130 389</b>	<b>52 201</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b> Dons en nature Prestations en nature Bénévolat <b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b> Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole <b>TOTAL</b>			

# ANNEXE

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **7 822 904** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **2 115 913** euros
  - un total charges de **1 985 524** euros
  - dégage un résultat de **130 389** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/07/2024**
- finit le **30/06/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association FEDERATION DES CHASSEURS DU TARN** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

### **Description sommaire de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités, eco-contribution.**

#### A-Objet social:

Selon l'article 1 des status, la fédération départementale des chasseurs a notamment pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

#### B-Nature et périmètre des activités (extrait des statuts)

19. I. - La fédération départementale des chasseurs regroupe :
20. 1° Les titulaires du permis de chasser ayant validé celui-ci dans le département ;
21. 2° Les personnes physiques et les personnes morales titulaires de droits de chasse sur des terrains situés dans le département et bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion pour tout ou partie de ces terrains.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### C-ECO CONTRIBUTION

C'est une contribution financière payée par les chasseurs (via le permis de chasser) destinée à financer des actions en faveur de la biodiversité, validées par l'Office français de la biodiversité (OFB). Elle finance des projets comme :

- restauration des habitats naturels (haies, zones humides, jachères...)
- protection de la faune sauvage
- suivi des espèces
- actions de sensibilisation environnementale

### Projets financés:

Nom projet	acronyme
CYNÉP 4	1233
PRZH année 4	1410
ICE	1325
CYNOBS 5	1360
EEDD année 4	1482
SEMBIODIV-2	1513
JLNP	1533
CYNOBS 6	1599
PG ROSIERES	1631
ICE-2	1655

Les subventions relatives à ces projets sont comptabilisées au rythme de l'avancement du projet

La fédération a l'obligation d'établir au moins 2 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, l'autre à la gestion des actions d'éco contribution. La section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, notamment le règlement ANC 2018-06.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 822 904** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 115 913** euros et un total **charges** de **1 985 524** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **130 389** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- AAI du terrain 7 ans
- Amrt bâtiment siège social 40 ans
- Amrt AAI Constructions 8 à 20 ans (dont centre permis de chasse: 10 ans)
- Amrt mat/outillage 3 à 8 ans
- Amrt mat/audiovisuel 3 à 8 ans
- Amrt autres mat/outillage 4 à 8 ans
- Amrt collections 4 ans à 8 ans
- Amrt mat/transport 4 à 5 ans

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Amrt mat/bureau et informatique 1 à 8 ans
- Amrt mobilier 8 à 10 ans
- Amrt armes 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Projet associatif

La réserve pour projet associatif s'élève à 1 584 409 €. Elle est destinée :

- Aide aux aménagements des territoires: 293 391 €
- Développement des actions d'éducation à l'environnement et de communication et ce incluant les structures d'accueil au regard de l'article 1 des statuts de la fédération: 614 897 €
- Développement d'un centre de formation départementale. Ce centre visant à l'amélioration de la formation continue des chasseurs et à rendre plus attractive la formation à l'examen du permis de chasser notamment, par une simplification de l'accès: 676 121 €

## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	28 467					28 467
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>28 467</b>					<b>28 467</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	2 029					2 029
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	1 242 592		901 854			2 144 446
Instal technique, matériel outillage industriels	332 143				10 228	332 143
Instal., agencement, aménagement divers	107 913					97 686
Matériel de transport	10 449		75 664			86 113
Matériel de bureau, informatique et mobilier	200 583				19 900	180 683
Matériel de bureau, informatique et mobilier	78 976		1 074		3 296	76 754
Emballages récupérables et divers	10 580		2 828		3 314	10 093
Immobilisations corporelles en cours	207 085		694 769		901 854	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 192 351</b>		<b>1 676 189</b>		<b>938 592</b>	<b>2 929 948</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>						
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>2 220 818</b>		<b>1 676 189</b>		<b>938 592</b>	<b>2 958 415</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	28 467			28 467
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>28 467</b>			<b>28 467</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains	2 029			2 029
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	552 427	32 007		584 434
instal. agencement aménagement	325 864	2 093		327 957
Instal technique, matériel outillage industriels	81 272	3 703	10 228	74 747
Autres instal., agencement, aménagement divers	9 266	4 516		13 782
Matériel de transport	147 789	15 322	19 900	143 211
Matériel de bureau, mobilier	76 881	1 429	3 296	75 015
Emballages récupérables et divers	7 818	849	3 314	5 353
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 203 346</b>	<b>59 919</b>	<b>36 738</b>	<b>1 226 527</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 813</b>	<b>59 919</b>	<b>36 738</b>	<b>1 254 994</b>

## Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	186 911		7 389	179 522	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>186 911</b>		<b>7 389</b>	<b>179 522</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	{ incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>186 911</b>		<b>7 389</b>	<b>179 522</b>
Dont dotations et reprises			380 000	36 247	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	54 516	54 516	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	419 500	419 500	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	46 564	46 564	
Charges constatées d'avance	54 899	54 899		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>575 478</b>	<b>575 478</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	269 377	269 377		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	60 386	60 386		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 490	63 490		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 703	23 703		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	77 527	77 527			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	372 533	372 533			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>867 016</b>	<b>867 016</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 048 155				1 048 155
Réserves pour projet de l'entité	2 189 898		400 764	28 858	2 561 804
Autres réserves	2 470 179	52 201		20 764	2 501 616
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	52 201	(52 201)	130 389		130 389
<b>Situation nette</b>	<b>5 760 432</b>		<b>531 153</b>	<b>49 622</b>	<b>6 241 963</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			535 000	596	534 404
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>5 760 432</b>		<b>1 066 153</b>	<b>50 218</b>	<b>6 776 367</b>

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		54 899	54 899
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>54 899</b>

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2025
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			372 533
BRACELETS GG		372 533	
AFFILIATIONS			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			372 533

--

## Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 30/06/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 30/06/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		535 000		535 000
Autres subventions d'investissement				
<b>Montant nominal</b>		<b>535 000</b>		<b>535 000</b>
Quotes-parts virées au compte de résultat		596		596

### CENTRE PERMIS DE CHASSER COMMUNE DE ROSIERES

SUBVENTION FNADT:	150 000
SUBVENTION CONSEIL GENERAL:	310 000
SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	75 000